



TOURNOI YAKA'LEO 2 NANTES 05 & 06 JUILLET 2025

Règlement particulier de la compétition (V4_JeanVincent0503)

Début des inscriptions

Mercredi 05 mars

Clôture des inscriptions

Dimanche 22 juin 2025

Tirage au sort et envoi des convocations

Le tirage au sort aura lieu le 28 juin 2025.

Les convocations seront mises en ligne quelques jours avant le début du tournoi

Frais d'inscription

14 € pour un tableau

19 € pour deux tableaux

Avant de compléter votre inscription sur EBAD ou BADNET, n'oubliez pas de consulter les articles du règlement général des compétitions de la FFBad. Toute participation implique l'adoption du présent règlement. Cette dernière ne sera validée qu'après règlement sur EBAD ou BADNET.

Inscription et paiement uniquement sur BADNET/EBAD

Pour le bon déroulement de la compétition, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions selon les séries par ordre d'arrivée (date d'inscription faisant foi).

Accueil/Horaires

Samedi 05 Juillet 2025

07h30 – Accueil des joueurs

08h00 – Début des matchs

20h00 environ – Derniers matchs lancés

Dimanche 06 Juillet 2025

08h00 – Accueil des joueurs

08h30 – Début des matchs

18h30 environ – Derniers matchs lancés

Les horaires indicatifs des rencontres seront affichés dans la salle.

Les joueurs pourront être appelés jusqu'à 60 minutes avant l'horaire annoncé sur l'échéancier.

Terrains

Le tournoi se déroulera sur 7 terrains + 1 zone d'échauffement

Catégories

Simple, double et mixte.

Le tournoi est ouvert aux joueurs cadets, juniors, seniors et vétérans classés de R4 à NC.



TOURNOI YAKA'LEO 2 NANTES 05 & 06 JUILLET 2025

Règlement particulier de la compétition (V4_JeanVincent0503)

Contacts

LEO LAGRANGE NANTES BADMINTON CLUB

Quentin GREGOIRE 06 08 46 37 78 ou par mail : gregoire.q@outlook.com

Tableaux

Inscription possible sur deux tableaux uniquement, la combinaison simple et mixte n'est pas autorisée.

Samedi : Simple et Mixte

Dimanche : Double Dame et Double Homme

Salle

Gymnase Jean VINCENT, Rue Claude et Simone Millot, 44300 Nantes

Un stand de matériels et de cordages LARDESORT sera présent dans la salle le samedi et dimanche (sous réserve de disponibilité).

Volants

Les volants sont à la charge des joueurs et à part égale entre les joueurs.

Les volants de référence pour la compétition sont les RSL GRADE 3

Les volants seront en vente dans la salle.

Restauration

Dans la salle, tout au long de la compétition, vous trouverez une buvette, qui vous offrira un service de restauration rapide.

Récompenses

Le comité d'organisation sera heureux de féliciter les vainqueurs et les finalistes avec des lots et/ou bons d'achats. La remise des prix sera réalisée à l'avancement des finales.



TOURNOI YAKA'LEO 2 NANTES 05 & 06 JUILLET 2025

Règlement particulier de la compétition (V4_JeanVincent0503)

Règlement particulier

Article 1

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la FFBad. Il se déroule selon le règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBad. Il est autorisé sous le dossier n° (encours)

Article 2

Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC.

Article 3

Le Juge Arbitre est David MELKA

Le GEO responsable du tournoi est Quentin GREGOIRE

Les décisions du Juge arbitre sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements.

Article 4

Tout joueur doit être en règle avec la FFBad, être en possession de sa licence 2024/2025, le jour du tirage au sort et ne doit pas faire l'objet d'une suspension. Le tournoi est ouvert aux catégories d'âges de séniors à vétérans ainsi qu'aux joueurs jeunes : juniors et cadets.

Article 5

Lors de la constitution des tableaux de doubles, les joueurs ont la possibilité de s'inscrire avec X. Le comité d'organisation fera en sorte de trouver un partenaire dans la mesure de ses possibilités, et en priorité, dans la série équivalente au tableau où le joueur est déjà inscrit. Cette décision sera sans appel.

Article 6

La compétition se déroulera sous formes de poules de qualifications de 3 ou 4 joueurs avec 2 sortants par poule, suivies d'un tableau en élimination directe ou d'une poule unique de 4 à 7 joueurs.

Article 7

Le tirage au sort pour la constitution des tableaux et têtes de série sera effectué par le logiciel utilisé en tenant compte du CPPH. **Le CPPH pris en compte sera celui du 22 juin 2025.** Pour le bon déroulement de la compétition, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier les tableaux en cas de nécessité, y compris après le tirage au sort (liste d'attente gérée par CPPH afin de ne pas impacter l'ensemble des tableaux) et de prendre toute mesure nécessaire afin d'améliorer la qualité de la compétition, en accord avec le juge-arbitre.

Article 8

Une convocation sera visible sur EBAD/BADNET quelques jours avant la date du tournoi.

Article 9

Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à la ligue de Pays de la Loire (3 Rue Pierre Lise, 49100 Angers). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive, selon la circulaire 3.4 du guide du badminton.

Article 10



TOURNOI YAKA'LEO 2 NANTES 05 & 06 JUILLET 2025

Règlement particulier de la compétition (V4_JeanVincent0503)

Les matchs pourront être appelés jusqu'à 60 minutes avant l'horaire indiqué sur l'échéancier et la convocation. Tout joueur doit être présent 60 minutes avant son premier match et pointer dès son arrivée.

Article 11

Les joueurs disposent de trois minutes entre l'appel et le début de leur match (test des volants compris). Le temps de repos minimum entre deux matches sera de vingt minutes (il pourra être réduit avec l'accord des intéressés).

Article 12

Tout joueur non présent 5 minutes après l'appel de son match pourra être déclaré forfait par le Juge-Arbitre

Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra en informer le Juge-Arbitre, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Article 13

Seuls auront accès aux terrains : les joueurs appelés pour leur match, leurs coachs, les arbitres et les membres du comité d'organisation.

Article 14

Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage.

Article 15

Chaque joueur devra se présenter avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires utiles à son match.

Article 16

DROIT À L'IMAGE : Toute participation implique l'autorisation de diffusion des photos et vidéos prises lors du tournoi.

Article 17

Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, sera exigée sur les terrains. Tout joueur doit avoir un comportement correct sur le terrain. En cas de manquement à ces règles les joueurs pourront être sanctionnés selon les règles FFBad en vigueur (voir annexe 2).

Article 18

Le licencié qui reçoit un carton noir se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral (voir circulaire 3.3 guide du badminton).

Article 19

L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

Article 20

Seul le joueur concerné est autorisé à déposer une réclamation auprès du juge arbitre.

Article 21



TOURNOI YAKA'LEO 2 NANTES 05 & 06 JUILLET 2025

Règlement particulier de la compétition (*V4_JeanVincent0503*)

Le comité d'organisation se réserve le droit, en cas de nécessité, de prendre toutes les mesures qui permettront d'améliorer le bon déroulement de la compétition après accord du Juge-Arbitre.

Article 22

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de problèmes liés à des erreurs commises par des clubs lors de l'inscription (délais non respectés inclus) ; de même qu'en cas de pertes, vols, accidents ou incidents.

Article 23

Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition ainsi que la charte de comportement du joueur. Les participants à la compétition s'engagent à respecter scrupuleusement le présent règlement particulier ainsi que le code de conduite de la FFBad.